Notre avenir, un projet syndical !

DÉCLARATION DU 5E RASSEMBLEMENT DES JEUNES

CSN
Comité national des jeunes

NOTRE AVENIR…

Les jeunes militantes et militantes de l'ensemble des secteurs d'activité et de toutes les régions du Québec, réunis à l'occasion du 5e Rassemblement des jeunes de la CSN, du 6 au 8 novembre 2012 en Estrie, s'entendent sur la déclaration suivante.

Article 1

POUR UN RENOUVEAU SYNDICAL

Les syndicats sont nécessaires et continueront à l'être pour protéger les droits des travailleuses et des travailleurs et pour bâtir une société plus juste.

Pour ce faire, il faut changer nos approches pour que les syndicats soient des acteurs plus percutants dans nos sociétés. Ils doivent être en mesure de mobiliser les travailleuses et les travailleurs afin de favoriser une vie syndicale plus dynamique. Il nous apparaît essentiel d'accroître le sentiment d'appartenance envers les syndicats. Le renouveau syndical est une priorité pour nous qui sommes des actrices et des acteurs importants.

Article 2

POUR UNE VIE SYNDICALE DYNAMIQUE

Nous sommes d'avis que le syndicat est un lieu d'échanges pour démocratiser le milieu de travail plutôt qu'un service utilisable en cas de problème seulement.

Voilà pourquoi notre démocratie syndicale doit favoriser les débats ouverts et des candidatures variées aux postes électifs. Nous voulons travailler ensemble, dans le respect, et changer nos pratiques pour les rendre plus accessibles et novatrices afin que le discours syndical soit plus près des travailleurs de la base. Le jargon syndical complique parfois la participation des jeunes ; il serait utile de créer des espaces informels de débats en marge des instances pour faciliter leur implication. L'utilisation avant-gardiste des nouvelles technologies est incontournable pour rejoindre les jeunes et faire circuler l'information (assemblées sur Skype, communauté Facebook active, médias CSN), mais cela ne remplacera pas l'accueil direct des nouveaux membres et la formation syndicale. Le syndicat doit être plus présent, visible et accessible dans le milieu de travail pour fournir (et recueillir) de l'information à ses membres.

Article 3

POUR UNE PLUS GRANDE PLACE DES JEUNES DANS NOS SYNDICATS

Le renouveau de la CSN passe par l'accroissement de l'adhésion des jeunes au syndicalisme et une plus grande participation au sein des structures.

En tant que jeunes syndicalistes, nous souhaitons être des ambassadeurs auprès de nos collègues et de nos proches qui ne sont pas syndiqués. Plusieurs d'entre nous retourneront dans leurs syndicats avec le projet de créer un comité des jeunes pour favoriser leur implication et discuter des questions qui les touchent plus particulièrement. Par contre, ces comités ne doivent pas être des ghettos pour les jeunes militantes et militants ; il faut les inviter à participer activement aux autres espaces de prise de décisions, dont les instances du mouvement et les comités exécutifs où ils pourraient occuper des postes réservés aux jeunes, comme cela se fait déjà dans certains syndicats. Nous pensons que la CSN a un rôle important à jouer pour encourager les syndicats en ce sens. Il faudra aussi prévoir les ressources nécessaires pour soutenir la participation des jeunes aux divers événements et aux formations syndicales afin qu'ils aient les outils adéquats pour s'impliquer.

Article 4

VERS UNE TRANSFORMATION DU MESSAGE SYNDICAL

Plus les jeunes s'investiront dans les syndicats, plus leurs préoccupations seront présentes dans les revendications syndicales, par exemple en ce qui concerne les régimes de retraite ou la conciliation famille–travail–études–vie personnelle.

Même si nos pratiques sont différentes, nous croyons qu'il faut faire avancer la solidarité intersyndicale. Nous devrons faire éclater les groupes restreints, éviter les reculs de nos conditions de travail dans les conventions collectives, intensifier nos modes de revendication, et contrer efficacement la droite. De nouvelles luttes qui marqueront l'imaginaire collectif doivent succéder aux luttes passées.

Article 5

POUR UN DEUXIÈME FRONT ACTUEL

Les revendications sociales, portées par la CSN de façon non partisane, constituent notre deuxième front et nous permettent d'accroître l'appui auprès des jeunes et de la population.

Par contre, il est impératif que les militantes et les militants dans les syndicats locaux aient tous les outils et la formation nécessaires pour défendre leurs positions sociales et faire le lien avec la défense des droits et des conditions de travail. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas ! Notre vision sociale doit être actualisée en fonction des enjeux contemporains. Voilà pourquoi nous avons voulu, lors de ce rassemblement, discuter de certaines des priorités de la CSN qui concernent particulièrement notre génération.

Pour une nouvelle vision du développement du Québec

Les jeunes de la CSN affirment qu'une nouvelle vision du développement du Québec est nécessaire. À titre d'exemples, les enjeux autour du développement nordique, de l'exploitation minière et de l'avenir des communautés autochtones nous interpellent.

Article 6

POUR UN RESSERREMENT DES SOLIDARITÉS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Il est essentiel de créer des relations avec les Autochtones sur la base de la confiance, du respect et de l'ouverture d'esprit.

À cette fin, les liens doivent être renforcés avec ces peuples, de manière à mieux connaître leurs réalités, leurs coutumes et leurs modes de vie. Nous appuyons les revendications autochtones, par exemple la révision de la *Loi sur les Indiens*, qui est stigmatisante et paternaliste. Nous croyons qu'un véritable échange avec ces peuples ne pourra se faire sans un partage d'idées et de solutions sur les problématiques communes ou sans l'*empowerment* et l'autodétermination des peuples autochtones.

Article 7

POUR UN DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES QUI RÉPOND À NOS ASPIRATIONS

Les ressources minières appartiennent à toute la société québécoise.

Cependant, les multinationales du secteur minier dictent les conditions de l'industrie à l'heure actuelle. Elles mènent l'activité minière sans qu'il y ait toujours transparence, partage d'information et consultation véritable sur les retombées économiques, sociales et environnementales de leurs projets. Elles profitent des richesses du sous-sol québécois sans grand respect pour le bien de la collectivité et des citoyens.

Nous devons assumer un plus grand contrôle de façon à ce que le développement minier réponde aux aspirations de la société civile, des communautés locales et autochtones. Pour ce faire, le Québec doit viser un développement économique qui soit structurant et porteur à long terme, ce qui implique davantage de transformations faites en sol québécois, plus de revenus tirés des redevances et une diversification économique des régions minières. Il est essentiel que les emplois créés soient occupés par une main-d'œuvre locale. Nous devons par ailleurs promouvoir un débat sur les formes de propriété collective (nationalisation, société d'État ou coentreprise, etc.) de nos ressources minières afin d'assurer la transparence, le contrôle démocratique et la pérennité de nos ressources naturelles.

L'exploitation des ressources ne peut se faire à n'importe quel prix ; le respect de l'environnement, de la faune et de la santé des populations locales est primordial. Nous ne pouvons accepter un développement qui brime les communautés locales, qui se fasse sans leur acceptation ou qui cause une déstructuration économique et sociale des régions touchées.

Article 8

POUR METTRE FIN À LA PRÉCARITÉ ET AUX DISPARITÉS DE TRAITEMENT

Il faut refuser la précarité des conditions de travail comme un passage obligé.

Nous devons changer les mentalités et construire une solidarité intergénérationnelle face aux employeurs. Nous devons condamner les sources de discrimination qu'ils tentent d'imposer pour accroître leurs profits, nous diviser ou encore éviter la syndicalisation des travailleuses et travailleurs. Il faut exiger le même traitement et le respect pour toutes et tous. Les employeurs devraient plutôt reconnaître que de meilleures conditions de travail offrent une plus grande stabilité, diminuant ainsi les coûts liés au roulement du personnel. Nous exigeons que l'État adopte une loi qui contribuera à éliminer la précarité et les disparités de traitement et qui viendra encadrer les agences de placement.

Article 9

POUR UNE REVALORISATION DE NOS SERVICES PUBLICS

Nos services publics font l'objet d'incursions de la part du secteur privé sous plusieurs formes : partenariats public-privé dans la construction d'infrastructures, écoles privées, sous-traitance des services municipaux, prestation privée de services de santé, garderies privées, etc.

Toutes ces formes de privatisation ont des impacts négatifs sur les travailleuses et les travailleurs du secteur ainsi que sur les bénéficiaires : augmentation des coûts à long terme, diminution de la qualité des services offerts et des emplois qui y sont associés, perte d'expertise et de contrôle des pouvoirs publics et réduction de l'accès à des services universels, ce qui contribue à l'accroissement des inégalités sociales. Le problème d'accessibilité est renforcé par le sous-financement et le désengagement de l'État, le manque de flexibilité dans la prestation de services (par exemple des places en CPE pour les personnes avec des horaires atypiques).

Profitant de ces détériorations des services publics, un discours les dévalorisant se fait de plus en plus entendre dans la société québécoise et divise la population. Un débat doit avoir lieu, en toute connaissance de cause, sur l'avenir de nos services publics et de leur accessibilité. Nous devons reconstruire un consensus social fort sur la question et proposer certaines pistes pour revaloriser les services publics et en défendre le droit.

POUR UNE LUTTE AU SURENDETTEMENT

Nous constatons ces dernières années une montée fulgurante de l'endettement et du surendettement des ménages.

Il est impératif d'en dénoncer les causes : la sollicitation de plus en plus intense pour du crédit par les institutions financières et la facilité d'en obtenir, le marketing agressif qui stimule la consommation ostentatoire, mais surtout une stagnation des salaires dans un contexte de croissance des inégalités de revenus et une précarisation grandissante des emplois.

Le surendettement nuit à la qualité de vie personnelle et au dynamisme de la vie syndicale. Il empêche les individus d'élaborer des projets à long terme et accroît leur dépendance envers leur emploi, ce qui engendre un stress psychologique ainsi qu'un délaissement des sphères familiales ou privées de la vie. Il pose également problème pour les syndicats dans la mesure où la fragilité financière des membres encourage un repli sur soi et nuit à leur capacité à sacrifier ponctuellement leur revenu pour défendre leurs droits en exerçant la grève.

Il est donc nécessaire de s'attaquer à l'endettement en réformant les règles d'octroi du crédit et les pratiques des institutions financières, d'accentuer l'éducation populaire concernant l'endettement, les finances personnelles et la consommation responsable, notamment dans nos syndicats et en alliance avec les groupes populaires. La meilleure façon de contrer l'endettement demeurera toujours l'amélioration des salaires et une meilleure distribution de la richesse.

CONCEPT DU LOGO

Un « J » pour jeunes

Une flèche qui exprime une orientation de gauche

Un « x » pour la notion de démocratie

Un visuel qui « sort du cadre »

Nous souhaitons que notre projet syndical évolue constamment.

Nous voulons que les autres générations participent à cette démarche fondamentale qui consiste à imaginer le syndicalisme de demain. Pour notre part, nous poursuivrons l'exercice dans notre réseau de jeunes. Nous nous engageons à promouvoir cette vision dans nos syndicats et dans les instances de la CSN afin de susciter la réflexion de l'ensemble du mouvement. Dans cet esprit, nous invitons la CSN et ses organisations à adopter la *Déclaration du 5e Rassemblement des jeunes de la CSN.*

www.csn.qc.ca/jeunes

CSN

Comité national des jeunes

Confédération des syndicats nationaux
www.csn.qc.ca

Production
Service des communications de la CSN

Impression
Au Point Reprotech

Dépôt légal
BAC et BANQ
Juillet 2013